MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2016-12-07 du 13 décembre 2016 portant approbation du bilan financier 2015 du partenariat FIPHFP-CNFPT

NOR: AFSX1631101X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le règlement intérieur du comité national, et notamment son article 1er;

Vu la délibération n° 2015-10-01 du 15 octobre 2015 portant approbation du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2016 ;

Vu la délibération n° 2016-03-02 du 10 mars 2016 portant approbation du budget rectificatif n° 1 du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2016 ;

Vu le bilan présenté en séance ;

Après en avoir délibéré,

Décide:

- 1. Le bilan financier 2015 des actions réalisées par le CNFPT au titre de la convention de partenariat FIPHFP-CNFPT 2015 est approuvé pour un montant de deux millions neuf mille deux cent quatre-vingt-un euros et sept cents (2 009 281,07 €).
- 2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2016-12-07 du 13 décembre 2016 portant approbation du bilan financier 2015 du partenariat FIPHFP-CNFPT.

Nombre de présents au moment de la délibération : 18.

Votants: 19 (dont 1 pouvoir).

Abstention: 0.

Nombre de voix « Pour » : 19. Nombre de voix « Contre » : 0. La délibération est adoptée.

Fait le 13 décembre 2016.

Le président,

Le directeur,
M. Desjardins